

Compte-rendu de la séance du 4 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 novembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation et la présidence de Monsieur BERRARD Philippe, Maire.

Etaient présent-e-s : Mesdames Claire CHASTAN, Patricia VIOLET et Pauline RICHON, Messieurs Philippe PATRY, Pascal KEINBORG et David BERNARD

Etaient absents : Mesdames Frédérique LECOINTE et Samira BERMOND qui avaient donné procuration respectivement à Monsieur David BERNARD et Madame Patricia VIOLET, Monsieur Timothée GAILLARD.

Secrétaire de Séance : Madame Claire CHASTAN

Approbation du PV de la séance précédente

Le PV de la séance du 14 octobre est approuvé à l'unanimité

Opposition au transfert à la CCDB de la compétence Police de la Publicité Extérieure

Monsieur le Maire rappelle que pour renforcer le rôle dévolu aux élus locaux dans la protection du cadre de vie de leurs administrés, la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 avait prévu la décentralisation de la police de la publicité extérieure à compter du 1^{er} janvier 2024, rendant les maires compétents pour assurer la police de la publicité sur leur territoire comprenant les contrôles ainsi que l'instruction des déclarations et autorisations préalables.

Mais, afin de permettre l'exercice du pouvoir de police de la publicité sur le territoire à l'échelle intercommunale, la loi prévoyait aussi le transfert automatique des pouvoirs de police de la publicité du maire aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, ce qui est le cas pour la CCDB.

Sauf délibération contraire, le transfert se faisait automatiquement au 1^{er} juillet 2024.

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal délibère pour s'opposer au transfert à la CCDB de la compétence Police de la Publicité Extérieure, afin de garder la main sur la pose de panneaux de notre choix sur le territoire de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
S'OPPOSE au transfert à la CCDB de la compétence Police de la Publicité Extérieure

Gratuité de la Salle des Fêtes pour l'Assemblée Générale du CAEM

Monsieur le Maire présente la demande du CAEM (Centre d'Animation et d'Education Musicale) qui souhaite utiliser la Salle des Fêtes de Montjoux pour son Assemblée Générale le 29 novembre à 18h30.

Considérant que le CAEM a un rayonnement intercommunal, considérant d'autre part ses moyens financiers très limités, le Conseil Municipal a l'unanimité décide de lui prêter gratuitement la Salle des Fêtes pour son AG du 29 novembre.

Informations et questions diverses

Ménage des bâtiments communaux

Suite à la demande d'Isabelle SEVENIER qui souhaitait ne plus faire les heures de ménage des bâtiments communaux, c'est Stéphane PAYET, actuel agent technique, qui assure ce service depuis le 1^{er} novembre. Son temps de travail a donc été porté à 23 heures hebdomadaires comme le poste le permettait, tandis que Madame Isabelle SEVENIER n'assure plus que l'accompagnement dans le transport scolaire.

Prévoyance et complémentaire santé pour les agents

Monsieur le Maire explique que la participation financière de l'employeur à la complémentaire Santé et Prévoyance des agents va devenir progressivement obligatoire :

- A partir du 1^{er} janvier 2025 pour la Prévoyance : minimum 7€ par mois et par agent
- A partir du 1^{er} janvier 2026 pour la complémentaire Santé : minimum 15€ par mois et par agent

Il conviendra de délibérer au Conseil de décembre.

Point sur les travaux en cours ou en projet

- Plancher de la sacristie et révision toiture de l'Eglise, les travaux sont terminés ; quelques finitions seront exécutées bénévolement par un habitant (Monsieur Guy SEVENIER)
- Travaux de la Salle des Fêtes : chantier en cours de réception
- Ecoulement eaux pluviales toiture garage et boulangerie et impasse de la Forge dans son ensemble : devis en cours
- Accessibilité Mairie : rendez-vous avec la DDT ce mercredi 6 novembre
- Hall d'entrée et cage d'escaliers de la cantine et du logement de l'école : travaux à prévoir

Référendum sur le devenir du Gué de Barjol

Le dépouillement aura lieu mercredi 13 novembre à 12h, dès la fermeture du scrutin. Le Conseil Municipal se réunira dans la foulée pour acter les résultats du vote.

Séance levée à 20 h